# Carte collégien multiservices

hauts-de-seine hauts-de-seine

Jamais inscrit : demandez-la dès le 3 juin ! Inscrit en 2018-2019 : conservez la carte de l'année dernière Restauration scolaire\*

 Activités sportives et culturelles Soutien scolaire

 Bons plans \*Pour les collèges en délégation de service public

Information 09 69 32 60 92







# La carte PASS+, c'est quoi?

Une carte gratuite, valable pendant toute la durée du collège.

Une aide financière pour les activités extrascolaires de 80 € (100 € pour les élèves bousiers).

Un service gratuit de soutien scolaire en ligne.

4 Des bons plans (invitations, réductions ...).

C'inscription à la restauration scolaire dans les collèges en délégation de service public.



Tous les collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine, les jeunes de 12 à 16 ans qui sont accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).

### Première inscription

- > Créez votre compte sur passplus.hauts-de-seine.fr
- >Activez votre compte à partir du courriel reçu.
- > Ajoutez le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).
- > Document obligatoire : photo de l'enfant.
- > Documents facultatifs : notification de bourse 2018-2019 et avis d'imposition. Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès que la demande sera validée. La carte sera envoyée au collège à la rentrée de septembre.

### Déjà inscrit l'année dernière : renouvellement des droits

- > Votre compte existe, pas besoin de vous réinscrire.
- > Conservez bien la carte Pass+ de l'année dernière. Important!
- > Utilisez vos identifiant et mot de passe de l'année dernière pour vous connecter (ils vous seront renvoyés par courriel début juin).
- > Vos porte-monnaie électroniques seront crédités automatiquement début juin (vous recevrez un courriel de confirmation).
- > Bénéficiez du service de soutien scolaire via l'ENT (pour les collèges ayant l'ENC) ou via le compte PASS+ pour les autres collèges.



Inscrivez votre enfant avant le 14 juillet 2019, même si votre enfant était déjà inscrit à la restauration scolaire l'an dernier.

### Vous avez déjà un compte Pass+

- > Connectez-vous à votre compte Pass+ avec vos identifiant et mot de passe de l'année dernière (renvoyés par courriel début juin).
- > Sélectionnez « restauration scolaire » et choisissez les jours de présence de l'enfant.
- > Calculez votre tarif sur le simulateur.
- > Si vous bénéficiez d'un tarif réduit, téléchargez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- > Si vous ne l'avez pas, l'inscription reste possible au tarif de référence (pensez à télécharger votre justificatif ultérieurement).
- > Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.

### Vous n'avez pas encore de compte Pass+

- > Inscrivez-vous au dispositif Pass+ qui vous permettra aussi d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire (cf « première inscription »).
- > Calculez votre tarif sur le simulateur.
- > Si vous bénéficiez d'un tarif réduit, téléchargez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- > Si vous ne l'avez pas, l'inscription reste possible au tarif de référence (pensez à télécharger votre justificatif ultérieurement).
- > Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.



## Dates à retenir :

- > Campagne d'inscription à la restauration scolaire : du 3 juin au 14 juillet 2019
- > Transmission ou modification des pièces financières : du 3 juin au 22 septembre 2019
- > Aide financière pour les activités extrascolaires : inscription du 3 juin 2019 au 29 février 2020 utilisation du 3 juin 2019 au 30 avril 2020
- > Soutien scolaire en ligne gratuit toute l'année
- > Bons plans (invitations, réductions ...) toute l'année

N° cristal:
09 69 32 60 92 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 9h à 19h

passplus.hauts-de-seine.fr